

BREF'
INFOS
COMMUNALES

N°128
MARS. 2023



Rédigé par la commission « communication »

***CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2023 :**

Le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de la mairie.
- Choix des entreprises pour le remplacement de la porte arrière du bar et de la peinture des classes à l'école publique.
- Approbation devis remplacement de l'éclairage du bar et réfection partielle de la toiture du local technique.
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine
- Abandon des travaux concernant l'extension de la salle des sports.
- Révision du loyer et charges locatives du Bar Estaminet.
- Délibération actant la dissolution du Gymnase de la Bouverie.

Pour plus d'information, le compte-rendu est consultable en mairie ou sur cuinzier.fr.

***ÉTAT CIVIL :**

DECES :

- 14/01/2023 : M. Jean MONCORGER
- 09/02/2023 : M. Sébastien CHRISTOPHE

NAISSANCE :

Nous souhaitons la bienvenue à **Nina MONDILLON**
née le 10/01/2023, au foyer de Karine MONTILLIER
et Christophe MONDILLON, domiciliés 169 route du Belviré.



MARIAGE :

Célébré le 24 mars 2023 entre Mme Aloïse GUYOT
et Mr Eduardo REBELO DO CARMO



*CONGÉS :

La mairie sera fermée du 17 au 23 avril 2023 inclus et le vendredi 19 Mai 2023.
L'agence postale sera fermée du 12 au 20 Mai 2023, réouverture le 23 Mai.

*CÉRÉMONIE DU 8 MAI :

La municipalité vous invite à la cérémonie du 8 mai qui se déroulera à 11h place de l'église et sera suivie d'un vin d'honneur servi au bar l'Estaminet.



*ORDURES MÉNAGÈRES :

Les jours de collecte concernant les jours fériés seront modifiés comme suit :

- Le lundi 1^{er} mai est remplacé par le samedi 6 mai
- Le lundi 29 mai est remplacé par le samedi 3 juin



*VOLS - DÉGRADATIONS :



Il a été constaté, ces derniers jours, une recrudescence de vols et de dégradations dans des propriétés privées de la commune et aux alentours. Nous invitons la population à faire preuve de vigilance si elle remarque des faits ou des agissements suspects et de les signaler au plus tôt.

*SERVICE DES IMPOTS :

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Cette démarche peut se faire uniquement de façon dématérialisée. En effet, si vous ne disposez pas d'une connexion internet, il conviendra de vous rapprocher de l'administration fiscale.

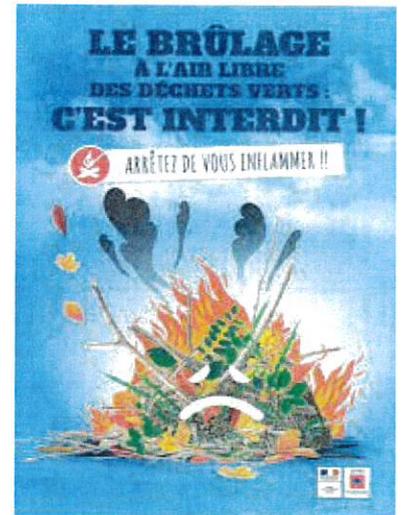
Toute absence de déclaration entraîne une **amende de 150 euros par bien**. En effet, la loi de finances de 2020 a institué cette **obligation déclarative** afin de connaître les locaux qui demeurent taxables suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

À noter : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

***BRULAGE DES VÉGÉTAUX OU AUTRES MATERIAUX :**

Il est rappelé que **le brûlage de végétaux ou tout type de matériaux est strictement interdit**. Il a été récemment constaté à plusieurs reprises ce genre d'infraction qui est punie par la loi et peut faire l'objet d'une amende, à ce titre, le maire de la commune de par sa compétence en matière de préservation de la sécurité, de la tranquillité et de la sécurité publique, est chargé dans la commune, de faire respecter le règlement sanitaire et départemental (RSD). Le non-respect des dispositions du RSD expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe d'un montant de 450 €.

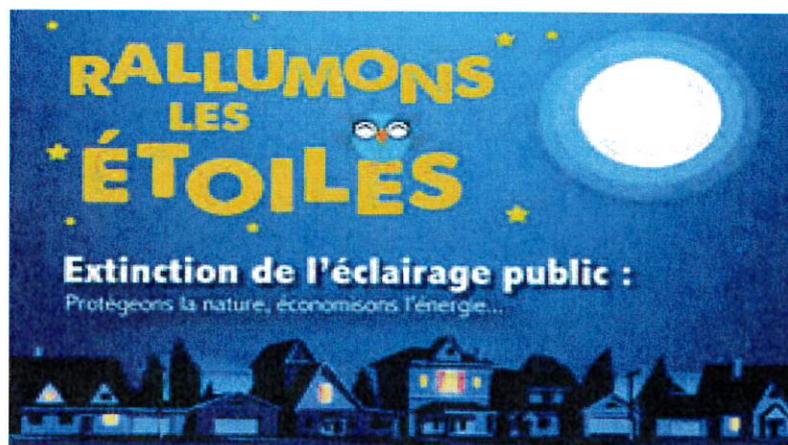


***EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

La municipalité a souhaité engager des économies d'énergies et va mettre en œuvre prochainement une restructuration de l'éclairage public qui consistera à :

- Supprimer 25 points lumineux dans différents secteurs de la commune situés hors agglomération ainsi que Route de Villers après la caserne des pompiers, au carrefour route de Villers/route de Charlieu, chemin du Chandonnet, parking jeu de boules et derrière le bar, 2 lampes au hameau du Malviré, la dernière lampe route du Village Crot en direction des Frontières, chemin de la Rouan, route du Jarnossin, rue Emile Roche, rue du Théâtre, chemin des Pampres.
- Extinction entre 22h00 et 6h00 : Carrefour chemin du Malviré/chemin du Châtelet, Lotissement du Sapin, route du Village Crot, rue du 8 Mai, rue du cimetière, Le Montclair, route de Belviré.
- Extinction des zones artisanale et intercommunale de 22h00 à 4h30.
- Abaissement de l'intensité par palier Route Départementale (route de Charlieu, centre Bourg, Place de Verdun, route de la Croix Rouge, route de Cours). 100 % de l'allumage du réseau jusqu'à 21 h, baisse de l'intensité à 50 % entre 21h00 et 23 h00, nouvelle baisse de 20 % entre 23h et 5h puis réactivation à 50 % d'intensité entre 5 h et l'extinction matinale. Il est précisé que ces horaires pourront évoluer si besoin.

Ces mesures prendront effet à compter de début septembre prochain et permettront ainsi d'économiser plus de 4 000 € d'énergie par an.



***OFFRE TARIF GAZ :**

La Commune a renégocié ses contrats de gaz dernièrement avec un nouveau fournisseur. Des tarifs avantageux ont ainsi été obtenus. Les administrés utilisant cette énergie (gaz citerne) peuvent également bénéficier de tarifs intéressants. Pour tous renseignements contacter la mairie qui vous mettra en relation avec le fournisseur.

***ADHÉSION FNCOF : Avis aux associations**

La commune adhère à la Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités. Ainsi toutes les associations de la commune qui le souhaitent peuvent à leur tour adhérer à cet organisme moyennant une cotisation annuelle de 42 € au lieu de 99 € et ainsi bénéficier de nombreux avantages, tels que : réduction sur les frais SACEM et SACD, conseils juridiques, assurances responsabilités civiles des dirigeants et protection juridique offertes avec l'adhésion, remises chez des partenaires commerciaux etc...

Les associations intéressées par cette adhésion sont invitées à contacter la mairie pour les formalités d'adhésion.

***CHIENS :**



Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables en tous points des agissements de leur animal de compagnie.

Les aboiements intempestifs et/ou permanents, en présence ou en l'absence des maîtres, sont sources de troubles du voisinage et font l'objet d'une réglementation.

De la même façon, nous rappelons que la divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés est interdite.

Nous attirons donc la vigilance de chaque propriétaire de chiens sur ces deux sujets pour le bien vivre ensemble.

COMITÉ DES FÊTES :

La nouvelle équipe du comité des fêtes de Cuinzier se veut active pour cette année 2023, il est prévu des animations pour la population du village :

- La fête de la St Jean en date du 23 Juin (à confirmer)
- La fête patronale et la brocante des 22 et 23 juillet
- Un soutien à la fête des CLASSES en septembre,
- Un soutien au TÉLÉTHON en décembre,

Le comité examine également d'autres animations pour 2024, théâtre, cinéma en plein air, soirée dansante etc...

Le comité est à l'écoute de toutes propositions pour d'autres activités ou animations, n'hésitez pas à faire part de vos idées sur Facebook (Comité Des Fêtes de Cuinzier) ou par mail à cdf.cuinzier@gmail.com.



*B.A. BROC :

B.A BROC association a terminé sa troisième année d'activité lors de l'assemblée générale du 10 février dernier, en présence de M. le maire, avec un bilan positif, qui a permis de financer un spectacle de musique interactif regroupant les enfants des deux écoles et de la micro crèche Bulles de Mômes, spectacle animé par la troupe "nuits blanches", lors du carnaval le 24 Février.



Les grands déballages mensuels accueillent de plus en plus de visiteurs, et à cette occasion nous avons le plaisir de recevoir des passionné(e)s qui viennent présenter leurs créations faites à partir de matériaux recyclés et réutilisés. D'autres projets sont en gestation, et B.A BROC souhaite vivement créer des synergies avec les différentes associations du village.

*MANŒUVRE POMPIERS :

Les centres de secours de Cuinzier, Le Cergne, Pouilly sous Charlieu, Saint Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Charlieu ainsi que ceux de Chauffailles et Cours la ville seront réunis, le **dimanche 23 avril 2023**, sur la commune de Cuinzier pour participer à une manœuvre ayant pour thème « **feux de forêt et espaces naturels** ». L'objectif est de mettre en œuvre des techniques opérationnelles, d'organiser la complémentarité et la mutualisation des moyens humains et matériel. »



*CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ :



**Critérium
du
Dauphiné**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le mercredi 7 juin, aura lieu la 4^e étape de la 75^e édition du Critérium du Dauphiné.

Le contre-la-montre de 31,7 km reliera Cours-la-Ville à Belmont-de-la-Loire en passant par Cuinzier.

Un appel aux volontaires est lancé pour décorer notre village.

Toutes les idées seront les bienvenues.

* « LE CLUB DU TEMPS LIBRE » :

La municipalité souhaite donner un nouvel élan au club des « aînés ». Pour cela, une réunion est organisée le jeudi 20 Avril à 14h en Mairie - Salle du Conseil Municipal. Ouvert à tous. Un verre de l'amitié offert par la municipalité s'en suivra.



*CLASSES :

L'association Interclasses de Cuinzier organise sa vente de gaufres le **SAMEDI 1er AVRIL** à partir de 7h00 à la salle de l'Aquarium.

Les bénéficiaires financeront la fête des classes qui aura lieu le **SAMEDI 23 SEPTEMBRE**.

Les personnes nées en 0, 1, 2 ou 3 qui souhaitent participer à cette fête, doivent se manifester auprès de Gaëlle Pailleux par mail à gaellepailleux@hotmail.fr.



Plus on est de fou, plus on rit !

*REPAS - DON DU SANG :

L'Amicale des donneurs de sang organise une vente de repas (lasagnes, fromage, dessert 15€) le **samedi 15 avril** lors du grand déballage de B.A Broc, à la salle de l'aquarium de 9h30 à 12h30.

*Réservation obligatoire avant le 1^{er} avril auprès de Mme BUTTY au 04.77.60.55.38, PROXI ou L'ESTAMINET.
Règlement à la commande.*



*BAR L'ESTAMINET :



LOTO

De Pâques

Samedi 01 Avril à 14h
Au bar L'Estaminet à Cuinzier

Nombreux lots : filoches, bons d'achats,
viandes, vins
8 quines et 6 cartons
Double chance

IPNS

Places limitées - réservation possible au 0645188001

*VENTE DE COMPOSTEURS :

Charlieu-Belmont Communauté propose à la vente des composteurs individuels au tarif préférentiel de 25 €. En compostant, vous contribuez à la réduction des déchets jetés à la poubelle et donc destinés à l'enfouissement.

Le compostage, c'est un processus de transformation des déchets organiques, en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu, nommé compost, est un amendement très utile pour fertiliser les sols et améliorer la croissance des végétaux.

Une permanence est organisée le samedi 1er avril 2023, dans la cour de la Communauté de communes, 9 place de la Bouverie, de 9h à 12h.

A noter : règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Vente de composteurs individuels

À CHARLIEU le Samedi 1^{er} AVRIL
de 9h à 12h

Communauté de Communes
9 Place de la Bouverie

Composteurs en bois de 400L
Bio seau inclus

25 €

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor public
Plus d'informations au 04 77 69 03 06

*ATELIERS STOP DÉCHETS :

Dans le cadre du Festival Jeunesse Le Vol des Cigognes, le service Déchets ménagers de Charlieu-Belmont Communauté organise le mardi 18 avril à la salle des Arcades à Belmont-de-la-Loire :

- un atelier de fabrication d'un produit nettoyant multi surfaces et d'une éponge Tawashi en tissus recyclés de 16h30 à 17h30 (sur inscription au 06.85.52.07.33 ou 06.19.99.34.96 ou dechets-menagers@charlieubelmont.com)

- une vente de composteurs individuels à tarif préférentiel (25 €, règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public) de 16h30 à 18h00

Retrouvez toute la programmation du festival sur <https://www.lesfarfadetsandco.com/festival-vol-cigognes/>

LE VOL DES CIGOGNES Festival jeunesse

ATELIERS STOP DÉCHETS

ATELIER STOP DECHETS

MARDI 18 Avril de 16h30 à 18h

**Petite Salle des Arcades
Place des Rameaux 42670
Belmont-de-La-Loire**

De 16h30 à 17h30, fabrication d'un produit ménager multi-surfaces et d'une éponge Tawashi en tissus recyclés.
GRATUIT



De 16h30 à 18h00, vente de composteurs individuels en bois, 400 L, 25 €
(règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public)

Inscriptions obligatoires au 06 85 52 07 33 ou 06 19 99 34 96 ou dechets-menagers@charlieubelmont.com

Charlieu-Belmont COMMUNAUTÉ

Rens./réserv. :
04 77 60 38 71 - 07 81 80 28 56
lesfarfadets@gmx.fr
www.lesfarfadetsandco.com

